



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

GROS REBUTS ET PRODUITS DANGEREUX : COMMENT S'EN DÉPARTIR ÉCOLOGIQUEMENT

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 23 mars 2010 – Le printemps est sans contredit la saison la plus populaire pour rafraîchir et aérer son chez-soi avant la saison chaude ou en prévision d'un déménagement. Avant de s'y attaquer, les citoyens doivent savoir que tout n'est pas accepté aux ordures ménagères et qu'il existe des solutions écologiques pour se débarrasser d'objets non voulus. Bien sûr, tout objet en bon état peut être apporté auprès d'organismes de charité.

Écocentres

Par définition, un écocentre est un lieu de valorisation où il est possible d'y apporter des surplus de matières recyclables ou d'autres matières pouvant être valorisés comme des résidus domestiques dangereux, des matériaux de construction, de rénovation et de démolition, du matériel informatique et électronique, des résidus verts et autres.

Le service d'écocentres de Compo-Haut-Richelieu inc. est disponible pour les citoyens des douze municipalités desservies par l'entreprise. Pour connaître la liste complète des matières acceptées et refusées dans les écocentres, les citoyens sont invités à visiter le site Internet de Compo-Haut-Richelieu inc. à www.compo.qc.ca.

Résidus domestiques dangereux

Les écocentres Iberville et Lacolle possèdent les équipements pour accepter seulement certains types de produits dangereux : cartouches d'encre, cellulaires, filtres et huiles usés, fluocompactes, matériel électronique et informatique, peinture, piles et propane.

L'écocentre Saint-Luc, lui, est en mesure de gérer la majorité des résidus domestiques dangereux (RDD) non commerciaux qui lui sont laissés. Ainsi, les aérosols, les détecteurs de fumée, les pesticides et autres matières hautement toxiques peuvent y être apportés sans problème.

Collecte de métal

Compo-Haut-Richelieu inc. offre aux citoyens qu'elle dessert un service de collecte de métal valable pour les électroménagers et autres objets de bonnes dimensions en métal (réfrigérateur, réservoir d'eau

chaude, laveuse, etc.). Pour bénéficier de cette collecte, il suffit de téléphoner au service à la clientèle (450 347-0299, poste 21) pour s'inscrire et connaître la journée de collecte dans son secteur.

Ordures ménagères

Selon le Règlement 389 – Règlement relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu, un maximum de six (6) contenants à déchets ne dépassant pas 25 kilogrammes chacun ou un bac roulant de 360 litres est accepté par jour de collecte d'ordures ménagères.

Les meubles rembourrés et les textiles (divans, coussins, matelas, tapis, etc.) peuvent être déposés aux ordures ménagères le jour de la collecte régulière. Il faut bien sûr s'assurer qu'il ne pleuvra pas sur l'article afin que ce dernier ne se soit pas alourdi par la pluie.

Pour tous renseignements supplémentaires ou pour connaître les coordonnées et les heures d'ouverture des écocentres, il est possible de contacter Compo-Haut-Richelieu inc. au 450 347-0299 ou visiter le site Internet au www.compo.qc.ca.

-30-

Source : Cindy Rousselle
Responsable des communications
450 347-0299, poste 26
cindy.rousselle@compo.qc.ca